

Repasser une matière validée?

Par **MisterJus**, le **12/10/2018** à **17:11**

Bonjour à tous,

Je redouble ma 1ère année de droit et j'ai une demande d'informations particulière qui n'a pas été soulevée.

Voici ma situation:

j'ai validé plusieurs matières et donc je n'ai pas à les rattraper lors de mon redoublement.

Cependant j'ai obtenu 10 à l'une d'entre elles. Soucieux d'obtenir ma L1 avec une moyenne correcte en redoublement je me demandais si il était possible de repasser uniquement cette matière déjà validée en plus des matières à rattraper? Ceci dans le but d'obtenir une note supérieure à 10 afin d'augmenter mes chances d'avoir une moyenne annuelle correcte.

Repasser une seule épreuve déjà validée est-il possible ou faut-il repasser l'ensemble des matières validées comme si je recommençais une L1 à zéro?

Merci de vos futures réponses!

Par **Glohirm**, le **12/10/2018** à **17:27**

Bonjour,

De ce que j'en sait, ça n'est pas possible. Toute note égale ou supérieure à 10 est conservée pour la seconde année. Cela dit, renseignez vous auprès de votre service de scolarité, on vous indiquera ce qui est en vigueur dans votre établissement. Vous pouvez peut être aussi trouver l'information dans le livret des études de licence.